



Cfdt:



**NARIKE HACHIRI \***

## **NARIDIFANYI CSE YATRU**

Les négociations viennent juste de commencer pour les prochaines élections des représentants du personnel et une nouvelle fois, notre Direction en métropole, démontre, par sa proposition, **sa totale méconnaissance du contexte mahorais.**

**E**n effet, nos dirigeants proposent que les CSE de La Réunion et de Mayotte fusionnent, balayant ainsi toutes les spécificités de notre activité mahoraise, sur les aspects, sociaux (couverture santé, retraite complémentaire, ...), commerciaux (système de vente) et l'ensemble du contexte socio-économique local.

Comment gérer efficacement nos spécificités en noyant les problématiques des salariés mahorais dans le contexte de réunionnais déjà complexe ?

La **CFDT** est également surprise que nos dirigeants locaux n'arrivent pas (ou n'essaient pas ?) à expliciter nos différences qui sont une richesse ! Pour la **CFDT** cette hypothèse de fusion est une erreur pour les 2 entreprises et pour leurs salariés.

C'est une proposition Perdant / Perdant :

- **Perdant** pour les salariés du Mayotte qui deviennent ainsi des collègues distants à 2h d'avion, et qui au final ne représenteront que moins de 20% des effectifs finaux.
- **Perdant** aussi pour les salariés de la Réunion qui verront leur CSE devant représenter près de 50 salariés supplémentaires (qui plus est très éloignés) sans probablement plus de moyens pour prendre en compte cet élargissement de périmètre.

La **CFDT** entend bien démontrer à la Direction et à nos collègues des autres organisations syndicales toute l'incohérence et les risques de ce projet.

*\*Restons vigilants, défendons notre CSE*

Cfdt:

# RIEN NE SERT DE SURPERFORMER IL FAUT TRAVAILLER ET POINT !

POURQUOI  
VOUS FAITES  
TANT  
D'EFFORTS?

TOUT LE  
MONDE  
S'EN  
FOUT!



CFDT Tract février 2023

Suite à l'alerte de la **CFDT**, la direction nous a conviés à une réunion d'échange le vendredi 10 février. La DGRH nous a confirmés que le Comité Directeur de SFR, Mathieu Cocq et tous les Directeurs Exécutifs, avaient décidé collégalement qu'il serait interdit de dépasser le montant de part variable à 100% des objectifs atteints pour les salariés qui ont surperformé. Et ce en contravention flagrante des dispositions contractuelles.

La **CFDT** a fait part de son incompréhension totale de cette décision. Ce choix de ne pas reconnaître l'engagement des salariés envoie un message désastreux : « donnez-vous à fond pour l'entreprise et vous ne serez pas récompensés ! ».

## C'EST UNE PUNITION COLLECTIVE !

Pour expliquer ce choix, la direction met en avant le fait que les objectifs de l'entreprise ne sont pas atteints.

Donc parce que la direction d'ALTICE a décidé de supprimer 1700 emplois, décision qui a totalement désorganisé SFR et l'a pénalisé dans son fonctionnement et donc dans l'atteinte des objectifs que cette même direction s'était fixée, nos dirigeants sanctionnent les salariés !!!

Ils nous mettent en difficulté au quotidien dans notre activité professionnelle et face à nos clients, puis nous font porter le chapeau de leurs décisions !

C'est UBUESQUE !

Clairement la **CFDT** ne comprend pas la logique de ce choix, une nouvelle démonstration d'une logique « court-termiste ».

Manifestement nos dirigeants étaient plus assidus aux cours d'optimisation fiscale qu'aux cours de relations sociales...

La **CFDT** plaide depuis des mois pour que la direction reconstruise la confiance avec ses salariés, pour qu'elle montre de la reconnaissance pour les efforts que nous fournissons afin de maintenir notre entreprise, SFR, à flot.

Ce n'est pas avec des décisions comme celle-ci que SFR pourra être relancé puisque, quoi que vous fassiez, vous serez de toute façon punis !

Quelle difficulté aussi pour le manager « de proximité » qui se voit là privé d'un moyen important de management de son équipe, permettant ainsi de reconnaître les efforts fournis, lorsque déjà les augmentations sont « contraintes » et les possibilités d'évolutions en panne sèche (absence d'un accord GEPP (Gestion Emplois et Parcours Professionnels)).

La **CFDT** a rencontré M. COCQ le mercredi 15 février et il persiste et signe, pour l'instant, confirmant la décision de ne pas respecter les contrats de travail en bloquant unilatéralement l'attribution d'une part variable supérieure aux 100% à objectifs atteints !

Il considère d'ailleurs anormal que 92% des salariés puissent atteindre leurs objectifs.



**« QUAND UNE ÉQUIPE PERD, TOUS LES JOUEURS PERDENT (SIC). »**

**MATHIEU COCQ**